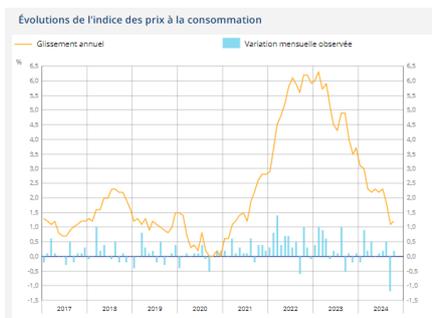


Alors que l'inflation rogne toujours nos ressources disponibles, la **CFDT** revendique une nouvelle fois que soient privilégiées les mesures d'Augmentation Générale pour 2025 avec une AG à 4 % et Talon de 80 € !

Il s'agit bien ainsi de rattraper les 3% de pertes de pouvoir d'achat supportées par la majorité d'entre nous depuis 2019 (17% d'inflation pour seulement 14 % d'AG) !

Si l'application du « talon » reste une mesure « indispensable », celle-ci ne sort de l'eau (effacement de l'inflation) que les 20% des salariés les moins bien rémunérés d'AMMED.

Rappel de l'inflation : 4 % en glissement annuel fin octobre 2023
Annonces INSEE 2024 : Autour de 2% au terme de 2024



Rappel : nous avons obtenu au titre de 2024 : 3,7 % d'AG avec talon 90 € (et 0,8 % d'AI pour les 30 % d'entre nous pour lesquels « c'était le tour » pour faire court.

Les REVENDICATIONS de la **CFDT** pour 2025

2025 se présente donc à nouveau comme une année atypique et désolante à plus d'un titre. La disparition corps et âme de l'IPP, des primes de pouvoir d'achat, la déconfiture à venir de la Participation, la résection de tous les budgets qui pouvaient nous faire espérer nous sortir de cette mauvaise passe, le délabrement de nos installations qui nous fait envisager le pire, l'annonce du retour de l'APLD qui n'a pas d'autre contrepartie que de profiter toujours à l'actionnaire principal et l'absence totale ou presque de vision de l'avenir pour l'usine de Fos.

La **CFDT** en appelle donc ArcelorMittal à l'obligation de faire l'effort justifié de réévaluation substantielle de nos salaires.

En détail, les revendications

CFDT / NAO 2025

- **AG : 4% avec talon 80€ Base 35H, non conditionné aux résultats de la société avec application au 1er janvier pour l'ensemble du personnel cadre et non cadre.**
- **Crédit illimité pour la reconnaissance de la compétence et de la performance.**
- **AI sans promotion : un mini de 2,5 %. Avec un mini 50€ « ferme » base 35H**
- **AI sur promotion (avec reprise des négociations sur un accord en lieu et place de la DUE) :**
 - ✚ Changement d'échelon : 3% avec un mini de 60€ Base 35H
 - ✚ Changement de classe emploi : 4% avec un mini de 80€ Base 35H
 - ✚ Echancier : 100 % de l'enveloppe distribuée au 30 avril.
 - ✚ Focus sur la situation des salariés sans AI depuis 3 ans en intégrant la date de la dernier AI.
- **Autres éléments de rémunération :**
 - ✚ Revalorisation de la prime de vacances et prime St Eloi de 4% et engagement d'ouverture d'une négociation pour définir à quel niveau et de quelle manière seront repris les ITEMS dont nous avons dépossédés le GESIM (IK, prime vacances, St Eloi, paniers postes matin et après-midi, point ancienneté).
 - ✚ **Revalorisation de toutes les primes** du montant AG + AI (Accord harmonisation du statut collectif)
 - ✚ Intégration définitive de la mesure d'aide sur les indemnités kilométriques (2 cts/km) et ouverture d'une négociation spécifique au T1 2025.
 - ✚ Prise en charge de la complémentaire santé à 70% par l'employeur.
 - ✚ Revalorisation du budget des ASC.
 - ✚ Ecomobilité spécifique Fos/Mer : borne de recharge pour véhicules électrique, mesures d'incitation covoiturage, développement de partenariats avec des acteurs de la mobilité verte.
 - ✚ Définition des conditions d'une clause de revoyure en cours d'année.

Confédération Française et Démocratique du Travail

Vous
informer

Vous
écouter

Vous
défendre

Vous
conseiller

**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**